

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAE 32 G Subventions et conventions (468.500 euros) avec 20 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle 2017/2018.

Mme Pauline VERON et Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer des conventions et d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations pour la mise en œuvre de parcours linguistiques vers l'emploi en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1re Commission, et par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer des conventions dont le texte est joint à la présente délibération et verser des subventions de fonctionnement à chacune des associations suivantes, pour la mise en œuvre de parcours linguistiques à visée professionnelle :

L'association Accueil Goutte d'Or (18e),

L'association d'accompagnement Global contre l'Exclusion, ADAGE (18e),

L'association Arfog-Lafayette (13e),

L'association Atouts Cours (18e),

L'association Autremonde (20e),

L'association Essor Langues et Partages Culturels (18e),

L'association Kolone (19e),
L'association Centre d'Etude, de Formation et d'Insertion par la langue (18e),
L'association Centre Alpha Choisy (13e),
L'association Chinois de France-Français de Chine (20e)
L'association Crescendo (11e),
L'association Emmaüs Solidarité (11e),
L'association Espace19 (19e),
L'association Femmes initiatives (13e),
L'association IFE-BAT (93000),
L'association La Voie de la Lune (19e),
L'association Langues Plurielles (18e),
L'association L'Ile aux Langues (18e),
L'association Paroles Voyageuses (19e),
L'association Salle Saint Bruno (18e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 18.000 euros est allouée à l'association Accueil Goutte d'Or, 26 rue Laghouat (18e) pour l'action linguistique à visée professionnelle pour jeunes primo arrivants (9510/2017-06317).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est allouée à l'association Adage, 17 rue Bernard Dimey (18e), dont 8.000 euros pour l'action Compétence linguistique vers l'emploi et 27.000 euros pour l'action Un pas vers l'emploi/les femmes font leur cinéma (8382/2017- 06416 et 2018-00001).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 105.000 euros est allouée à l'association Arfog-Lafayette, 93 rue du Chevaleret (13e), dont 25.000 euros au titre de l'Action de prévention et d'accompagnement pour faciliter les parcours d'insertion socio professionnelle des jeunes dans les lycées parisiens, 60.000 euros au titre de l'action Travail sur les freins et leviers pour une insertion durable, et 20.000 euros au titre de l'Action de formation en alternance pour la socialisation, la découverte, l'adaptation professionnelle dans le domaine de la restauration (11385/2017 - 06368-06412 et 06434).

Article 5 : Une subvention de 10.000 euros est allouée à l'association Atouts Cours, 72 quater, rue Philippe de Girard (18e) pour l'action Ateliers d'accompagnement à l'insertion professionnelle comme moteur de prévention et de lutte contre l'illettrisme et la promotion du développement économique local (10892/2017-02184).

Article 6 : Une subvention de 15.000 euros est allouée à l'association Autremonde, 30 rue de la Mare (20e) pour l'action Français à visée professionnelle/Migrapass (8563/2017-06309).

Article 7 : Une subvention de 5.000 euros est allouée à l'association Essor Langues et Partages Culturels, 15 passage Ramey, maison des associations, boîte n° 32 (18e) pour l'action Je m'informe, je me forme et trouve mon job (137441/2017-06425).

Article 8 : Une subvention de 15.500 euros est allouée à l'association Kolone, 49 ter avenue de Flandre (19e) pour l'action Parcours linguistiques à visée professionnelle pour jeunes adultes migrants (67701/2017-06417).

Article 9 : Une subvention de 19.000 euros est allouée à l'association Centre d'Etude, de Formation et d'Insertion par la langue, 11-13 rue de la Chapelle (18e) dont 6.000 euros au titre de l'action Communic'action et 13.000 euros au titre de l'action Restaur'action (13585/2017-06393 et 06394).

Article 10 : Une subvention de 19.000 euros est allouée à l'association Centre Alpha Choisy, 27 rue de Choisy (13e), dont 5.000 euros au titre de l'action Montée en compétences linguistiques pour le maintien en emploi des salariés de la restauration et 14.000 euros pour l'action Accompagnement vers l'insertion professionnelle à travers l'acquisition des compétences linguistiques (9865/2017-06000 et 06373).

Article 11 : Une subvention de 6.000 euros est allouée à l'association Chinois de France - Français de Chine, 45 rue de Tourtille (20e) pour l'action Premières clés vers l'emploi (19009/2017-06605).

Article 12 : Une subvention de 27.000 euros est allouée à l'association Crescendo, 102 C rue Amelot, Maison du Bas Belleville (11e) pour l'action Femmes et Emploi sur le territoire de Belleville (9608/2017-06419).

Article 13 : Une subvention de 17.000 euros est allouée à l'association Emmaüs Solidarité, 102 rue Amelot (11e) pour l'action Insertion Demain (24921/2017-06423).

Article 14 : Une subvention de 25.000 euros est allouée à l'association Espace 19, 251 rue de Crimée (19e) pour l'action Ateliers linguistiques à visée professionnelle (246/2017-06424).

Article 15 : Une subvention de 25.000 euros est allouée à l'association Femmes Initiatives, 8 avenue de Choisy (13e), dont 15.000 euros au titre de l'action Français sur objectif spécifique, métiers du nettoyage industriel et services à la personne et 10.000 euros au titre de l'action Français à visée professionnelle, certification DELF PRO, (12825/2017 06400-06363).

Article 16 : Une subvention de 20.000 euros est allouée à l'association IFE-BAT pour l'action Formation linguistique et appui à la définition de projet professionnel en vue d'accès à l'insertion professionnelle (149042/2017-06270).

Article 17 : Une subvention de 16.000 euros est allouée à l'association La Voie de la Lune 132, boulevard Sérurier (19e) au titre de l'action Femmes solidaires (12970/2017-06261).

Article 18 : Une subvention de 34.000 euros est allouée à Langues Plurielles, 11/13 rue de la Chapelle (18e) dont 18.000 euros au titre de l'action Français langue étrangère dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et 16.000 euros pour l'action Mod'action, Français compétence professionnelle de la mode et de la couture (184286/2017-06378 et 06379).

Article 19 : Une subvention d'un montant 19.000 euros est allouée à l'association l'Ile aux Langues, 23 rue Emile Duployé (18e) au titre de l'action Ateliers Relais vers l'emploi (66681/2017-06402).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est allouée à l'association Paroles Voyageuses, 20 rue Edouard Pailleron (19e) dont 10.000 euros au titre de l'action Formation linguistique à visée professionnelle pour les salariés de la RQ11 et demandeurs d'emploi et 10.000 euros pour l'action Formation linguistique à visée professionnelle pour les salariés de la RQ19 et demandeurs d'emploi (11105/2017-06406-06349).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 18.000 euros est allouée à l'association Salle Saint Bruno, 9 rue Saint-Bruno (18e) au titre de l'action parcours vers l'emploi de l'EPE à la Goutte d'Or (12109/2017-06432).

Article 22 : La dépense correspondant aux articles 2 à 21, soit 468.500 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 913, nature 6574, ligne DF55007 du budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO